

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit extraordinaire terminé de 743 917 francs en faveur de onze sociétés de musique populaire subventionnées par la Ville, pour le renouvellement de leurs uniformes.

1. Préambule

Le 2 juin 1982, le Conseil municipal accepte, sur proposition du Conseil administratif, d'ouvrir un crédit extraordinaire de 743 917 francs destiné à financer le renouvellement des uniformes de onze sociétés de musique populaire.

1.1 Bref rappel historique et généralités

Il apparaissait à l'époque que les uniformes et les équipements de la plupart de nos fanfares et corps de musique n'avaient pas été changés depuis le début des années soixante, quand d'importants crédits de renouvellement furent votés par le Conseil municipal en faveur de onze corps de musique subventionnés par la Ville.

Ces crédits extraordinaires avaient permis l'acquisition de 1012 uniformes neufs au total, pour un coût unitaire moyen de 568,75 francs.

Depuis, nos corps de musique représentaient avec honneur la Ville dans les nombreuses manifestations auxquelles ils ont été associés, toujours pour le plus grand plaisir du public, et cela aussi bien à Genève, dans le canton qu'en Suisse et à l'étranger. Mais, avec le temps, le degré d'usure rendait les uniformes indignes de nos corps de musique et de notre municipalité.

La durée de vie d'un costume de musicien est en effet de quinze ans en moyenne. C'est le chiffre qui est retenu par la commission du fonds de rééquipement de l'Union genevoise des musiques, et que l'expérience a confirmé. Pour les sociétés de jeunes musiciens (enfants et adolescents), cette durée doit être encore écourtée: huit ans en moyenne, selon l'estimation donnée par les sociétés dans la consultation réalisée en préalable à la présente demande.

Le remplacement global des uniformes apparaissait donc, plus de quinze ans après le train des crédits municipaux extraordinaires des années soixante, comme un devoir tant social que culturel, mais aussi comme une impérieuse nécessité pratique, qui conduisit dès lors le Conseil administratif à soumettre au Conseil municipal une proposition de crédit exceptionnel.

La répartition du crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal pour participer aux dépenses de renouvellement des uniformes et équipements de onze corps de musique populaire est donnée par le tableau suivant:

Tableau 1. Récapitulation du crédit d'investissement extraordinaire

<i>Corps de musique</i>	<i>Devis</i>	<i>+ Majoration de 10% ou de 5%</i>	<i>- Total</i>	<i>Part épargnée extraordinaire au 31.12.81</i>	<i>Subvention extraordinaire</i>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Cadets de Genève	180 000.—	18 000.—	198 000.—	16 816.—	181 184.—
Corps de musique «La Sirène»	94 875.—	9 487,50	104 362,50	15 721,55	88 640,95
Les Fifres et Tambours du Conservatoire populaire de musique	42 000.—	4 200.—	46 200.—	4 612,85	41 587,15
Fanfare municipal du Petit-Saconnex	64 140.—	6 414.—	70 554.—	11 520,70	59 033,30
Fanfare municipal de Plainpalais	73 080.—	7 308.—	80 388.—	14 409,15	65 978,85
Harmonie des Eaux-Vives	42 000.—	4 200.—	46 200.—	8 991,45	37 208,55
Harmonie «La Lyre»	49 500.—	4 950.—	54 450.—	9 358,55	45 091,45
«L'Amicale» Musique des employés TPG	47 940.—	4 794.—	52 734.—	9 757.—	42 977.—
«Le Daguet» Cercle de trompes de chasse	16 093.—	804,95 (5%)	16 897,65	2 594,85	14 302,80
Ondine genevoise	150 090.—	15 009.—	165 099.—	15 886,05	149 212,95
Union accordéoniste mixte de Genève	17 000.—	1 700.—	18 700.—	—.	18 700.—
Total	776 718.—	76 867,15	853 585,15	109 668,15	743 917.—

2. Boucllement des comptes sans demande de crédit complémentaire

Selon la proposition N° 227 du 30 mars 1982 et le rapport de la commission des finances N° 227 A présenté le 2 juin 1982, le crédit de 743 917 francs était destiné à financer le renouvellement des uniformes et équipements de onze corps de musique populaire.

Tableau 2. Récapitulatif du PFQ N° 00408 pour les corps de musique populaire

PFQ 408 Corps de musique populaire	
Crédit extraordinaire, selon proposition N° 227, votée par le Conseil municipal le 2 juin 1982	743 917
Crédit voté selon proposition	743 917
Total des dépenses (sans dépassement de crédit)	743 917
Solde	0

3. Conclusion

Ce crédit d'investissement ne présente aucun problème; en effet, aucune demande de crédit supplémentaire n'a été présentée et aucun dépassement n'a été constaté.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit extraordinaire de 743 917 francs voté le 2 juin 1982 destiné au financement du renouvellement des uniformes et équipements de onze corps de musique populaire, sans demande de crédit supplémentaire.